

Je ne suis pas le parrain de ce programme, mais je suis prêt à le défendre. Je défends la position de mon gouvernement, mais c'est prendre des libertés avec le Règlement que de traiter d'un programme qui n'est pas de mon ressort. Lorsque le gouvernement a annoncé ce programme à la Chambre, il a dit qu'il y aurait dans le bill des dispositions à cet égard. Les députés auraient dû en discuter à ce moment-là plutôt que d'attendre à aujourd'hui. Nous avons débuté avec un programme élaboré en tenant compte du coût du pétrole dans les Maritimes. La production d'électricité dans l'Île-du-Prince-Édouard dépend à 100 p. 100 du pétrole importé et, en Nouvelle-Écosse, à environ 83 p. 100. Ce programme a été bien accueilli là-bas. Nous avons cherché un moyen d'étendre le programme d'une manière ou d'une autre à tout le pays en tenant compte des ressources disponibles.

Je ne blâme pas le député de proposer une formule uniforme pour tout le pays, à quelque prix que ce soit. C'est la politique de son parti, le Nouveau Parti démocratique, de dépenser autant que possible, le secteur public devrait tout faire. Je ne suis pas d'accord avec cette politique, mais je l'accepte. Je trouve plutôt déconcertante la position adoptée par l'opposition officielle dans un débat comme celui-ci. On reproche toujours au gouvernement de trop dépenser. On nous reproche en effet de dépenser terriblement sans nous soucier des conséquences. Or, voilà que ses collègues nous demandent d'appliquer ce programme sans en assujettir les subventions à l'impôt, ce qui coûterait 500 millions de dollars aux contribuables au cours d'une période de sept ans. Mais ce sont les mêmes qui m'exhortent à ne pas tant dépenser. Le député devrait s'entendre avec ses collègues car il en coûterait 500 millions de plus si nous acceptions ce qu'il nous recommande cet après-midi. Les députés de ce parti nous incitent toujours à dépenser de plus en plus pour ensuite se plaindre à la Chambre que le gouvernement dépense trop. J'espère que le député va s'entendre avec son collègue de Saint-Jean-Est.

Peut-être devrais-je signaler que le critique financier du parti de l'opposition, le député de York-Simcoe, a préféré s'absenter de la Chambre aujourd'hui. Peut-être est-ce parce qu'il savait que ses collègues allaient faire des pressions sur moi...

**M. Paproski:** Je soulève la question de privilège, monsieur le président. Notre critique financier sera ici ce soir. Il a été retardé à cause des conditions de vol dans la région. Le ministre est mal venu de faire aujourd'hui ce genre d'observation. Il devrait retirer ses propos.

**M. Chrétien:** Je me réjouis que le député ait soulevé la question de privilège à cet égard, car j'étais hier à Toronto pour m'entretenir avec les dirigeants de la Chambre de commerce du Canada.

### *Impôt sur le revenu*

**M. Chrétien:** Je n'étais tout simplement pas en ville. Je suis toujours pris à partie. Parce que je n'étais pas ici hier, je dois m'en excuser. J'aurais certes préféré être là pour entendre les observations du député de Joliette, du député de Saint-Jean-Est, du député de Saint-Jean-Ouest et des autres conservateurs de Terre-Neuve. Le député de Provencher a dit que c'était une mauvaise politique. Les choses seraient bien pires si les conservateurs étaient au pouvoir.

● (1652)

**M. Peters:** Monsieur le président, je suis fort intéressé par les remarques savantes du ministre des Finances. Il comprend le contexte économique dans lequel s'inscrivent les demandes faites par les divers partis. Mon parti est partisan de l'universalité des avantages. Le ministre a indiqué qu'il était prêt à négocier ces contrats jusqu'à concurrence de 1.4 million avec toutes les provinces. Est-ce à dire que l'on ne verserait pas \$250—

**M. Chrétien:** Monsieur le président, le député a parlé de 1.4 million. J'aimerais signaler que le chiffre exact est 1.4 milliard et que jusqu'à preuve du contraire, il y a 1,000 millions dans un milliard.

**M. Peters:** Je remercie le ministre de m'avoir repris.

**Le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur le président, j'aimerais revenir au sujet abordé par le député d'Esquimalt-Saanich au sujet du principe du roulement. Nous sommes tous d'accord pour que le remplacement d'une sorte de bien par un autre soit maintenant reconnu, jusqu'à un certain point, dans cette loi. Il y a quelque 15 ans, je me souviens que le député de Edmonton-Ouest avait parlé de cela à une réunion de l'Association canadienne d'études fiscales. Il aura fallu tout ce temps pour qu'on intègre cette notion dans le régime fiscal du pays.

Comme le ministre le sait, mon parti a voté en faveur de cette loi en deuxième lecture, mais nous voulions faire des propositions afin de l'améliorer. Je m'inquiète de ce qu'on ait utilisé les mots «corporations privées dont le contrôle est canadien». Dans la motion des voies et moyens on disait que pour les dispositions de biens en immobilisations effectuées après le 31 mars 1977 les règles relatives aux dispositions involontaires étaient modifiées. C'est le mot «involontaire» qui a retenu mon attention. Cela mérite certainement réflexion avant d'apporter toute modification à la loi.

Le ministre des Finances et d'autres ministériels se sont rendus dans divers pays. Ils ont proposé aux nouveaux pays en voie de développement de créer des entreprises mixtes, employant des Canadiens et des gens du pays. C'est ainsi que l'on a tenté de faire démarrer certaines entreprises. Le ministre des Finances a présenté cette proposition au cours d'un voyage qu'il a fait quand il était ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vos amis.